

Our French Lesson**AVIS A TOUS CEUX QUI VEUVENT APPRENDRE LE FRANCAIS.**

La nouvelle direction de l'Abbeille qui a à cœur la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désirant se perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent réclament leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the conservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their

ancestors, without taxing either their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall continue these lessons every day. In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

The method is designed:

(1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if

necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other difficulties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

FORCE EXTRAORDINAIRE.

Le maréchal de Saxe voulait un jour donner une preuve de sa force à quelques personnes, entra chez un forgeron sous le prétexte de faire ferrer son cheval et comme il trouva plusieurs fers préparés, "N'en as-tu pas de meilleurs que ceux-ci?" dit-il à l'ouvrier. Celui-là lui répondit qu'ils étaient excellents; mais le maréchal en prit cinq ou six qu'il rompit successivement. Le forgeron admirait en silence; enfin le maréchal feignit d'entrevrir un bon qui fut mis au pied du cheval. L'opération faite, il jeta un écu de six livres* sur l'enclume. "Pardon, monsieur, dit le forgeron, je vous ai donné un bon fer, il faut me donner un bon écu." En disant ces mots, il rompit l'écu. En disant ces mots, il rompit l'écu en deux, et en fit autant de quatre ou cinq autres que le maréchal lui donna. "Mon ami, tu as raison, lui dit le comte; je n'ai que de mauvais écus; mais voici un Louis d'or" qui, j'espère, sera bon." Le maréchal convint qu'il avait trouvé son maître."

EXERCISE.

1. Que voulut faire un jour le maréchal de Saxe? 2. Pourquoi entra-t-il chez un forgeron? 3. Que met-on aux pieds des chevaux? 4. Que demanda-t-il au forgeron? 5. Que lui fit observer l'ouvrier? 6. Quelle preuve le maréchal de Saxe donna-t-il de sa force? 7. Que feignit-il enfin? 8. Pourquoi donna-t-il un écu à l'ouvrier? 9. Que lui dit alors le forgeron? 10. Que fit-il des écus? 11. Que lui donna alors le maréchal de Saxe? 12. Rompit-il le Louis d'or? 13. Quel était le plus fort des deux?

Desiring, "Blacksmith, To have his horse shod." As, "Several horse shoes. Haven't you any better ones than these?"

Workman, "This one (= the latter). Tried to persuade him, "Took," Broke."

"At last," Made believe, "Which was put, "When the work was over, "He threw a piece of money worth six francs."

Upon the anvil, "And did the same thing with, "Here is a 20-franc piece, "Which, I hope," Admitted, "His master,

"What did the workman remark to him?

Les Tribunaux**COUR CIVILE DE DISTRICT.****Nouveaux procès.**

Benjamin C. Rea, vs. Louis Aury, réclamation \$2,706.47.

Katherine McCormack (veuve d'August Carl), vs. N. O. Railway & Light Co., et Norman O. Nelson, in solido, dommages, \$20,000.

Bru Hooke, Jr., vs. John S. Moton, Jr. et A. J. Moton, pour un billet, \$200.

Citizen Homestead Ass'n, vs. Richard G. Washington, saisie immédiate, \$743.45.

John E. McEeney, Jr., Aline M. Isaacson, son épouse séparation de corps et de biens.

Philip Reich vs. L. A. Engelhardt, réclamation, \$278.90.

Mme Katherine M. Dodd vs. John C. Dodd, réclamation \$17.10.

Julius Hart Piano House, Ltd., vs. Mme Edna Gueldar, séquestre \$353.

Successions.

Les successions suivantes ont été ouvertes, vendredi:

Mme Julia Glauner; Margaret Brennans, veuve de John Spahn; Leonard Meyer; Wm. H. Scoggin.

Joseph Dahmer, demande d'être émancipé.

PREMIERE COUR DE CITÉ.**Nouveaux procès.**

Ramsey & Danziger vs. Robert A. Huyghe, réclamation, \$67.30.

S. J. Pruden & Co., vs. A. H. Lotzen, réclamation, \$22.

Chas. A. Cassman vs. Richard B. Tournillion, réclamation, \$35.43.

Rosenberg Oldstein Co., vs. Mme C. Roubion, réclamation, \$13.25.

F. Hollander & Co., vs. Sidney J. Welsh, et al., insolide, réclamation, \$67.75.

Mary Burns Ryan, (veuve) vs. J. D. St. Pierre, réclamation, \$12.50.

Mendoza Bros. Inc., vs. Joseph M. Nelson, réclamation, \$14.10.

McDonough Realty Co., vs. Felicity Randolph, 2 lots Cedar, Oak Ridge, Elizabeth et St. Rose, \$90.

Leo M. Eames à Felix A. Laporte, 2 lots Grant, Hornuff, St. Claude, \$50.

David Dressauer à Third District Bldg Assn., lot Annette, Allen, Prieur et Johnson, \$700. — Zengel.

Edward O. Ducros à Augustin Marabout, 2 lots Peoples ave., Columbus, Frankfort et Madmen, \$200. — Charbonnet.

Acquéreur à Mme Olivia Morris, la même propriété, \$520. — Zengel.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$1300. — Legier.

Bureau des Hypothèques.

Frederick E. Nelson à William Oldenburg, \$400, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Laurel, Constance, Huittième et Neuvième. — Si-moen.

Thos. J. Lynch à Frank B. Twomey, \$2600, 3 billets, 1 an, 7 pour cent, portion Tulane, Tonti, Banks et Miro, portion dans le même îlot. — Danziger pour Dreyfous.

Peter Randazzo à Bazile Me-

rra, \$360.76, 1 billet, 2 ans, 5 pour cent, lot Liberty, Saint Claude, St. Ann et Dumaine et lot St. Philippe, Gayoso, Salcedo et Ursulines. — Adolph.

Sebastian Englert à Joe. Englert, \$400, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, portion Laurel, Josephine, Saint Andrew et Constance. — Sinai.

Sam Benaggio à Frank B. Twomey, \$550, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, portion Third, Freret, Seconde et Robertson et lot Philippe, Clara Première et Willow. — Danziger pour Dreyfous.

Mme Lovina Frisby, veuve de Thos. Rousseau, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Marigny, Mandeville, Prieur et Johnson. — Formento.

Charters.

Black & Company Incorporated, capital \$5000. — Milner. Dissolution de la charte de la Square Paint Co. — Rightor.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jose Villegas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,802. — Division E. — Attendu que Peter J. Flanigan, veuf, domicilié à Eureka Homestead Society, portion Clarendon, Upperville, Cuvelius et Robert, \$1400. — Benedict.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$250. — Benedict.

Garland H. Veal à Third District, Catina et Taylor, \$4607.74. — Zengel.

Geo. deReyna à American Homestead Assn., lot Laharpe, Villere, Columbus, Marais et St. Bernard, \$2000. — Charbonnet.

Acquéreur à Mme Josephine Bordes, la même propriété, \$1600. — Charbonnet.

Ernest L. Joubert à Surburban Bldg and Loan Assn., lot Dupre, Onzaga, White et Lapeyrouse \$1000. — Loomis.

Acquéreur à Gaston J. V. Bienvenu, la même propriété, \$500. — Schneidau.

Hans Arthur Diettel à Sixth District Bldg & Loan Assn., lot Touro, Urquhart, Bourbon et Marais. — Beary.

Harry S. Gerson à D. H. Savory, lot Bond, Graand, Elizabeth et Gentilly et St. Rose ave, \$40. — Kronenberger.

Louis Monlezun à Anacle Staes, lot Columbus, Marais, St. Claude et St. Bernard, \$1500. — Legier.

David Dressauer à Jackson Bldg & Loan Assn., lot Leonidas, Birch, Monroe et Jeannette, \$1300. — Legier.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$1300. — Legier.

Succession de Mme Ann Elizabeth Flood, veuve d'Edward Thos. Dodds.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,773. — Division E. — Attendu que Edward Thos. Dodds, Jr., a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Ann Elizabeth Flood, veuve d'Edward Thos. Dodds, décédée, intestat.

AVIS est pris le présent document pour tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

C. C. FREDRICKS et HAROLD A. MOISE, Avocats.

sep-28-oct-4

Succession de Mme Hattie E. Lawrence, veuve d'Edward Thos. Dodds.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,773. — Division E. — Attendu que Edward Thos. Dodds, Jr., a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Hattie E. Lawrence, décédée, intestat.

AVIS est pris le présent document pour tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

M. S. MAHONEY, Avocat.

sep-28-oct-4

SPORTSMEN'S SPECIAL**FRISCO LINES**

LOUISIANA SOUTHERN R. R.
(N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE)

A

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ

Ar. Shell Beach

Arrêts:

Rue Poland,

Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

5:00 A. M. || Départ Shell Beach

6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans

4:10 P. M.

5:15 P. M.

\$1.00

Aller et
Retour

SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix.

Appat sur les lieux à Shell Beach.

Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.